

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
UFR STAPS**

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES SCRUTINS

**COLLÈGE A
DES PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS**

SCRUTIN DU 27 novembre 2018

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote le 28 novembre 2018

Date de proclamation des résultats : Vendredi 30 novembre 2018

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	8
Inscrits	7
Votants	6
Taux de participation (Votants / Inscrits)	85,71%
Suffrages à déduire	0
Total des suffrages exprimés	6

Quotient électoral 0,75
(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Liste "Pour la qualité de l'enseignement et de la recherche à l'UFR STAPS"	6	8	0	0	8
Total	6	8	0	0	8

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Elus	
Liste "Pour la qualité de et de la recherche à l'UFR STAPS"	Charalambos PAPAXANTHIS
	France MOUREY
	Patrick BOUCHET
	Marie-Françoise LACASSAGNE
	Romuald LEPERS
	Alain MARTIN
	Thierry POZZO

Fait à Dijon, le 30 novembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Les membres du Comité
Electoral Consultatif,

